

mesure les conditions générales du pouvoir temporel ; mais Jésus-Christ lui-même "a envoyé ses apôtres comme il a été envoyé par son Père" pour enseigner, sanctifier et régir en son nom, en sorte que leur autorité s'exerce d'en haut sur les fidèles, sans remonter d'en bas et dépendre dans ses attributions et son exercice de la volonté des fidèles.

Il est vrai, observe Léon XIII, que l'autorité pontificale a été solennellement proclamée par le concile du Vatican ; mais au lieu d'en conclure qu'il faut laisser la liberté aux fidèles de penser et de faire ce qu'ils veulent, il faut plutôt en conclure qu'ils doivent se soumettre à l'autorité de l'Eglise.

"S'il y a, en effet, "ce sont les propres paroles du Souverain Pontife," quelque chose à conclure du magistère infallible de l'Eglise, c'est cette vérité que nul ne doit chercher à s'écarter de son enseignement, et que tous doivent s'en remettre absolument à lui pour s'imprégner de vérités et puiser des principes d'action, de manière à se conserver plus facilement indemnes de toute erreur privée". Pourquoi, ajoute le Pape, la Providence a-t-elle "voulu faire affirmer par une sentence des plus solennelles l'autorité et le magistère du Siège apostolique ?" Parcequ'elle "a voulu précisément procurer, dans les périls du temps présent, une garantie plus efficace aux intelligences catholiques. La licence, confondue un peu partout avec la liberté, la passion de tout dire et de tout contredire, enfin la permission de tout penser et de traduire toute pensée par des écrits ont répandu sur les esprits des ténèbres si profondes, que l'utilité et la nécessité du magistère, en vue de retenir les fidèles dans les limites du devoir et de la conscience, sont devenues plus grandes qu'auparavant."

Le chrétien, d'après la doctrine de l'Eglise, est constamment éclairé par une double lumière : une lumière *extérieure*, qui est le magistère de l'Eglise ; "celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain" ; et par une lumière *intérieure*, le Saint-Esprit lui-même qui répand dans l'âme fidèle la suavité de son onction pour la faire adhérer aux enseignements et aux directions des pasteurs, et illumine devant ses yeux les vérités prêchées par le magistère : "Je vous enverrai le Paraclet, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir parce qu'il ne le connaît pas, mais que vous recevrez, parce qu'il sera en vous et qu'il demeurera en vous ; il vous suggérera tout ce que je vous ai appris : son onction vous instruira." Ces deux lumières ne se contredisent pas, mais sont ordonnées l'une à l'autre et se complètent mutuellement, concourant l'une et l'autre à procurer à l'âme fidèle la certitude et les joies de la vérité. Homme composé d'un corps et d'une âme et